

1. Record Nr.	UNINA9910495916503321
Titolo	Lien familial, lien obligationnel, lien social . Livre I Lien familial et lien obligationnel // Emmanuel Putman, Jean-Philippe Agresti et Caroline Siffrein-Blanc, (director)
Pubbl/distr/stampa	Aix-en-Provence, France : , : Presses universitaires d'Aix-Marseille, , 2013
ISBN	2-8218-5384-X
Descrizione fisica	1 online resource (240 pages)
Collana	Collection Inter-normes
Soggetti	Families - France
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Sommario/riassunto	<p>Depuis la fin du xxe siècle, toute une série de travaux n'a cessé de croiser lien familial et lien obligationnel, droit de la famille et droit des obligations. En effet, le lien de famille crée des droits et des devoirs dont il est facile de constater les particularités, mais beaucoup plus délicat d'esquisser une théorie générale. Tantôt droits et devoirs constituent un ensemble ordonné en vue d'une finalité et créent une situation juridique complexe, dont la dimension obligatoire n'est qu'un aspect. Tantôt il existe une charte de devoirs dont on se demande si la technique juridique de l'obligation permet d'en tracer le régime : ainsi les devoirs conjugaux correspondent pour partie à des obligations civiles au sens classique du terme, pour partie à des liens d'une nature qui semble différente. Dans une troisième série d'hypothèses, c'est bien la technique de l'obligation civile qui sert de fondement. Néanmoins, les rapports familiaux modifient le régime juridique classique des obligations. Par exemple, la réception de l'article 1382 du Code civil dans le domaine de la responsabilité civile des acteurs familiaux fait débat dans la mesure où certains auteurs y voient l'application pure et simple de la théorie de la faute civile, alors que d'autres soutiennent en revanche que la faute, entre membres d'une même famille, n'a pas la même portée qu'entre des personnes étrangères les unes aux autres. Enfin, la figure juridique du contrat</p>

semble de longue date, assez ambivalente lorsqu'elle rencontre des liens familiaux. Le contrat de mariage par exemple semble toujours posé par opposition : opposition entre le contrat et le sacrement, opposition entre le contrat et l'institution, opposition entre le contrat de famille ou pacte de famille et d'autres contrats, opposition entre le contrat et l'arrangement familial... Cette opposition va suffisamment loin pour que, d'un certain point de vue le lien contractuel et le lien familial puissent presque passer pour des antonymes. Le...
